

Département de la Drôme Arrondissement de Nyons Commune de Roynac		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC			
<u>Date de convocation</u> : 02 avril 2025		L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à dix-huit heures trente, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Valérie ARNAVON, Maire.			
<u>Convocation affichée le</u> : 02 avril 2025					
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
<u>Nombre de conseillers</u> :		ARNAVON Valérie	X		
En exercice : 10		LEBORNE Bernard	X		
Quorum : 6		CROZIER Claudine	X		
Présents : 8		COUTELIER Richard	X		
Représentés : 2		EHRHARD Philippe	X		
Votants 10		GALLAS Michel		X	LEBORNE Bernard
<u>Secrétaire de séance</u> :		GAYET Emmanuel	X		
E. VERNET		LLABRES Pierre-Alexandre		X	COUTELIER Richard
		MORETTO Alfred	X		
		VERNET Emilie	X		

2025	-03	-04	Vote des subventions aux associations
------	-----	-----	---------------------------------------

Madame le Maire présente les demandes de subventions présentées par les associations.

Madame le Maire propose les montants suivants :

Associations	Montants	
	2024	2025
Amicale des Sapeurs-pompiers	150 €	150 €
ASS 123 Soleil des clowns	100 €	100 €
Assoc Rugby club canton Marsanne	200 €	200 €
Comité des fêtes	350 €	350 €
OCCE section 26 Coop scolaire (coopérative scolaire)	1 610 €	1 610 €
OCCE section 26 Coop scolaire (projet écriture/escrime)	1 200 €	1 200 €
OCCE section 26 Coop scolaire (classe découverte)	1 500 €	
La prévention routière	46 €	46 €
Solidarité Paysans Drôme Ardèche	50 €	50 €
Soc Sauv. Monuments anciens	50 €	50 €
Vieillir au Village	600 €	600 €
Les Minots de Chevière	500 €	500 €
Club Cyclo Puy Saint Martinois		100 €
TOTAL	6 356 €	4 956 €

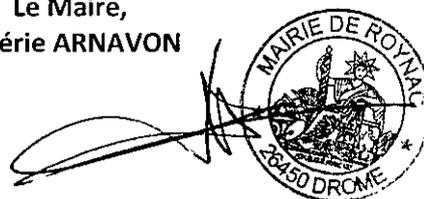
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus,
- **DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 65748 du Budget principal 2025,
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour exécuter cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Valérie ARNAVON



Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 15/04/2025



ID : 026-212602874-20250411-20250304-DE